



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 11 janvier 2016 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2-Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-16-001 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 11 janvier 2016 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Renouvellement du mandat du président et des autres membres du CCU
5. Inventaire des biens de la municipalité
6. Appui financier pour le Chemin des Artisans
7. Cueillette des grosses vidanges
8. Correspondance
9. Commandite au Carnaval de Thetford-Magalie B. Thivierge, duchesse du Nord
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-16-002

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, celle de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, celle de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-16-003

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2015 totalisant 47 642.58\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 49 à 53 totalisant 5 994.72\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	11 087.49\$
Voirie	13.49\$
Déneigement	22 602.05\$
Eau potable	864.47\$
Déchets domestiques	3 544.34\$
MRC	137.38\$
Pacte rural	2 461.44\$
Fête Noel	840.40\$
Festival St-Adrien en fête	500.00\$

Remises gouvernementales 1 916.72\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2015.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-16-004 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT
DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES
DU CCU**

PROPOSE PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du Comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme Dannie Mercier, conseillère, Claude Turcotte comme citoyen.

ADOPTE

NO-16-005 **INVENTAIRE DES
BIENS DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et celle de la bibliothèque et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale.

ADOPTE

NO-16-006 **APPUI FINANCIER POUR
SUR LE CHEMIN DES ARTISANS**

PROPOSE PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 50,00\$ au nom de « Sur le Chemin des Artisans», pour la publication de leur dépliant pour l'année 2016.

ADOPTE

NO-16-007 CUEILLETTE DES GROSSES VIDANGES

PROPOSE PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la collecte des grosses vidanges pour l'année 2016, le 23 mai 2016 par les Services Denis Fortier et qu'un affichage soit fait à cet effet aux endroits habituels et dans le bulletin mensuel.

ADOPTE

NO-16-008 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

**NO-16-009 VARIA – COMMANDITE
CARNAVAL DE THETFORD
MAGALI B. THIVIERGE,
DUCHESSÉ DU NORD**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom du Carnaval de Thetford pour l'activité qui aura lieu du 20 au 28 février 2016. Magali B. Thivierge a été sélectionnée pour accomplir la mission de celle de la Duchesse du Nord. Elle représente les municipalités de St-Adrien-d'Irlande, St-Julien, St-Jacques-le-majeur, St-Fortunat, Irlande et St-Jean-de-Brébeuf.

ADOPTE

NO-16-010 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-16-011 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 14.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.